

PROGRAMME FACULTAIRE DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE LA CRÉATION

Ce programme vise à améliorer la capacité en recherche et en création de la Faculté des arts. Les sommes allouées sont destinées à soutenir les activités de recherche et de création individuelles et collectives de son corps professoral, à produire un effet levier pour les financer de manière plus substantielle, ainsi qu'à élaborer et développer des projets structurants et durables pour la Faculté. Il se divise en sept volets :

- DÉMARRAGE DES NOUVELLES PROFESSEURES, NOUVEAUX PROFESSEURS
- **RELANCE DE PROJETS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION**
- NOUVELLES ORIENTATIONS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- RECONNAISSANCE ET FINANCEMENT DES ÉQUIPES DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION
- APPARIEMENT FINANCIER AUX SUBVENTIONS LIÉES À LA MOBILISATION DES CONNAISSANCES
- MOBILISATION ET DIFFUSION DES CONNAISSANCES ET SOUTIEN À LA PUBLICATION

Modalités générales

- Les montants alloués peuvent varier d'une année à l'autre selon les fonds attribués annuellement par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion. Des montants maximums sont annoncés à titre indicatif pour chacun des volets du programme
- Chaque volet est soumis à des règles budgétaires et échéanciers qui lui sont propres. Suite à l'octroi d'une subvention, la professeure, le professeur doit porter une attention particulière aux termes et délais permis pour l'utilisation des fonds qui lui sont octroyés
- L'appui financier de la Faculté des arts résultant de ce programme doit être clairement reconnu dans les documents imprimés et numériques servant la diffusion des activités ou des résultats de recherche ou de recherche-crédation
- Un rapport final de réalisation doit être soumis à la [conseillère à la gestion des fonds de recherche](#) de la Faculté, à la fin de la période de subvention
- Pour les questions et le suivi administratif des dossiers, la professeure, le professeur doit s'adresser à [l'agente de recherche et de planification](#), au poste 3359
- Les demandes de financement sont déposées en version électronique à l'adresse courriel recherche.facarts@uqam.ca

RELANCE DE PROJETS DE RECHERCHE ET DE RECHERCHE-CRÉATION

Contexte

Ce volet vise à encourager les professeures, professeurs à poursuivre leur projet de recherche ou de recherche-crédation en soutenant l'amélioration d'une demande de subvention soumise auprès d'un organisme subventionnaire externe (CRSH, FRQS) qui a été recommandée, mais non financée, et qui sera soumise au même programme au concours suivant.

Objectifs spécifiques

- Encourager les professeures, professeurs à poursuivre leur projet de recherche ou de recherche-crédation
- Soutenir l'amélioration d'une demande de subvention qui a été recommandée, mais non financée
- Resoumettre une demande de financement dont la qualité a déjà été reconnue par un jury de pairs

Conditions d'admissibilité

- Être une professeure, un professeur dont la demande de subvention auprès d'un des grands fonds gouvernementaux a été recommandée, mais non financée
- S'engager à faire une nouvelle demande dans le cadre du même programme de financement au prochain concours
- Déposer auprès du vice-décanat la demande non financée avec les commentaires du jury
- Établir, en collaboration avec le vice-décanat, un échéancier et un budget de travail dans le mois suivant la réponse de l'organisme subventionnaire

Montant alloué

- Jusqu'à 3 000 \$ pour une demande individuelle
- Jusqu'à 4 000 \$ pour une demande collective

Dépôt de la demande

Faire parvenir les documents suivants en version électronique à recherche.facarts@uqam.ca

- le formulaire *Relance de projets de recherche et de recherche-crédation*
- la demande qui a été recommandée et non financée
- les commentaires du jury